

07/12/2023

Dossier 2230823

Nom de la personne

Identification de la personne

Détail de l'article sélectionné

Division cadastrale

51472 BERNISSART 2 DIV/HARCHIES/

Identification et droits éventuels du ou des propriétaires				
Nom	Rue	Commune	Droits	Autre(s)
	--	---		

Biens associés : Superficie totale 315.0 - Situation le : 07/12/2023

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Contenance en m3	Année de la fin de construction	Code	Revenu cadastral
1 - Rue de Stamburges 53		A	0311KP0000	MAISON	315.0	---	1931	2F	422

Annexes

1 - Division cadastrale : 51472 - BERNISSART 2 DIV/HARCHIES/ - Numéro de section : A - Numéro de la parcelle : 0311KP0000**Information sur la Parcelle**

Code et description commune administrative (INS) : 51009 - BERNISSART
Code et description vérification contenance : - - Contenance ni titre ni vérifiée
Ordre des composantes de la parcelle : 01
ID situation PUR : 26911926

Information Cadastrale

Date de première occupation du bien : 2005-11-22

Information sur le Bâti

Nombre de salles de bains : 1
Numéro de bloc : *
Surface bâtie : 145
Chauffage central : Oui
Code et description indice de la construction : 40 - Maison sans cave habitable
Code et description qualité de la construction : N - Normale
Code et description type de construction (nombre de façades) : A - Mitoyen des deux côtés
Code et description nature cadastrale du PUR : 200 - MAISON
Code détail partie privative : ****
Nombre d'étages hors-sol : 2
Nombre de garages : 1
Nombre de logements : 1
Année de dernière modification physique : 2005
Nombre de pièces habitables : 6
Numéro de PUR : AD98.AB57.JD
Superficie utile : 193

Information sur l'Adresse

Code postal : 7320
Code et description commune administrative (INS) : 51009 - BERNISSART
Numéro de police pour le tri : 53
Timestamp version début situation adresse : 2008-11-25
Date de début situation adresse : 1831-01-01

Information sur la Situation Patrimoniale

Inscription article précédente : NA
Régistration article : NA
Timestamp version début situation patrimoniale : 2021-07-13
Date fiscale de début de la situation patrimoniale : 2020-12-18
Date juridique de début de la situation patrimoniale : 2020-12-18
ID de la situation patrimoniale : 213540623

Information sur la situation Parcelle

Date de début situation parcelle : 2005-11-22
Année de début situation parcelle : 2008
Code détail partie privative : ****
ID situation parcelle : 26881012
Numéro du croquis établi à la création ou la mutation de la parcelle : 2008005
Date version de début de situation de la parcelle : 2008-11-25

Information sur le Sol

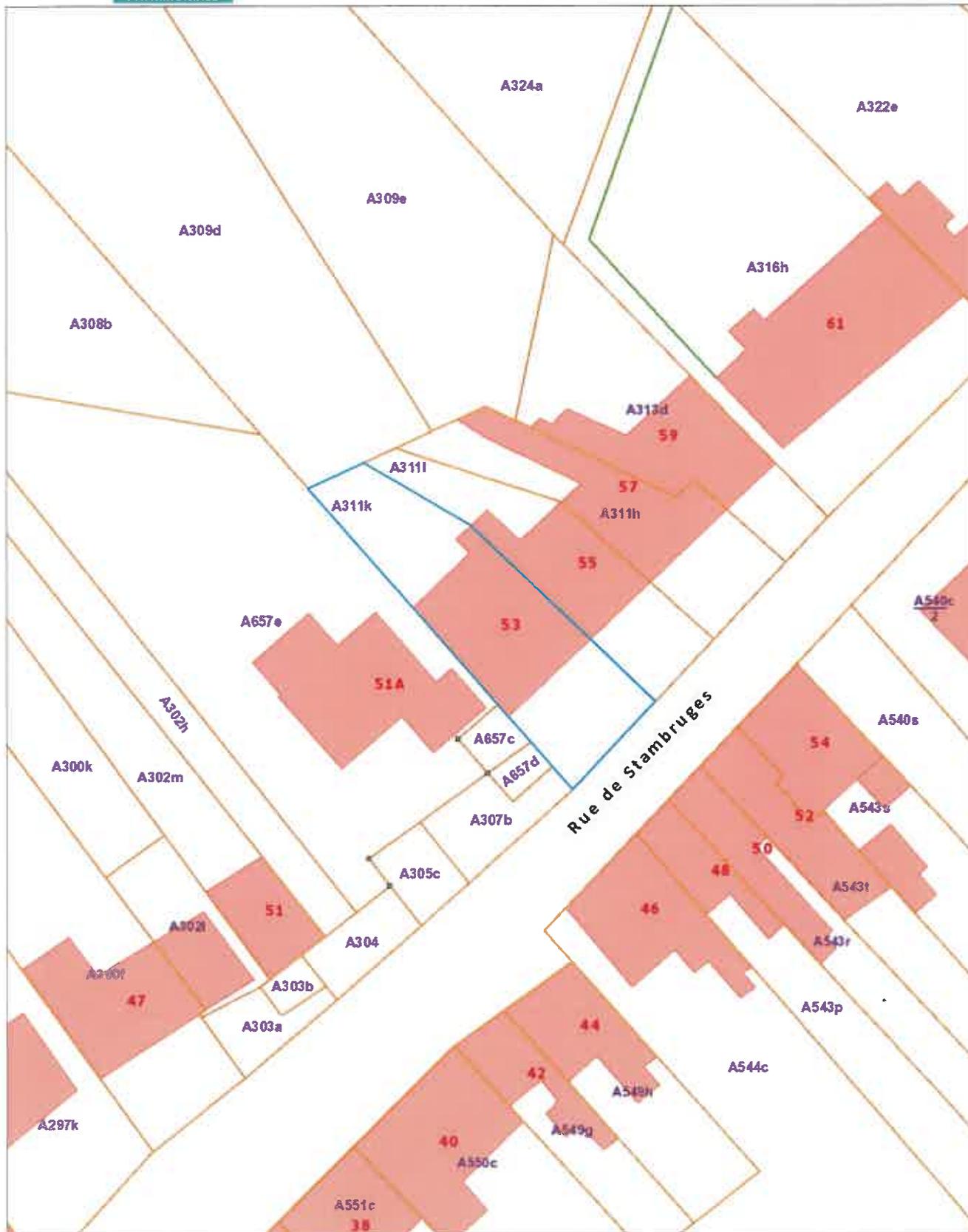
Code et description nature PUR : 200 - MAISON
Code et description type de PUR : 2 - Terrain
Situation non-bâti : Rue de Stambruges



Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
BERNISSART 2 DIV/HARCHIES/

Situation la plus récente
Fait le 28/11/2022
Échelle : 1 : 500



Bernissart, le 09 JAN, 2024

Maître Jean-Charles DASSELEER,
Notaire

rue François Dorzée, 12

7300

BOUSSU

INFORMATIONS NOTARIALES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 13/12/2023 relative à un bien appartenant à sis à HARCHIES, rue de Stambruges, 53, cadastré 2^{ème} division, section A :

- n° 311K, d'après matrice cadastrale, à usage d'habitation ;

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1°, D.IV.97 et D.IV.99 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

(1) (2) Le bien en cause :

1° se trouve en zone d'habitat au plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz approuvé par l'Arrêté Royal du 24 juillet 1981 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

~~2° est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme;~~

~~3° est situé en au regard du projet de plan de secteur adopté par ... du ...;~~

~~4° est situé en au regard d'un schéma de développement pluricommunal, d'un schéma de développement communal, d'un schéma d'orientation local, d'un projet de schéma de développement pluricommunal, d'un projet de schéma de développement communal, d'un projet de schéma d'orientation local, d'un guide communal d'urbanisme, d'un projet de guide communal d'urbanisme ou d'un permis d'urbanisation ;~~

~~5° est soumis au droit de préemption ou repris dans les limites d'un plan d'expropriation (+ selon le cas, désignation des bénéficiaires du droit de préemption ou du pouvoir expropriant/date de l'arrêté du Gouvernement correspondant);~~

6° est :

a) ~~situé dans un périmètre de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain, de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine visés respectivement aux articles D.V.1, D.V.7, D.V.9, D.V.12 ou D.V.13 du Code du Développement Territorial;~~

b) ~~inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code wallon du patrimoine ;~~

c) ~~classé en application de l'article 196 du Code wallon du patrimoine;~~

d) ~~situé dans une zone de protection visée à 209 du Code wallon du patrimoine ;~~

e) ~~localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visés à l'article 233 du Code wallon du patrimoine;~~

7° bénéficie d'un équipement d'épuration des eaux usées (assainissement collectif selon le P.A.S.H. de la Haine approuvé par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 décembre 2005) et d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux;

8° ~~est exposé à un risque d'accident majeur, à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure ou s'il est situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière ou dans à proximité d'un site Natura 2000, s'il comporte une cavité souterraine d'intérêt scientifique ou une zone humide d'intérêt biologique, au sens de l'article D.IV.57, 2° à 4° du Code du Développement Territorial ;~~

9° ~~est repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;~~

10° est situé dans le périmètre du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut;

11° a fait l'objet d'un permis de bâtir, d'urbanisme ou d'urbanisme de constructions groupées délivré après le 1^{er} janvier 1977 :

- permis d'urbanisme délivré le 22/08/2005 à _____, pour le remplacement de la toiture et l'installation d'un châssis de toit (type velux) ;

12° n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;

13° n'a fait l'objet d'aucun Certificat d'urbanisme datant de moins de 2 ans ;

14° n'a fait l'objet d'aucun Certificat de patrimoine valable;

15° ~~Observations du Collège communal conformément à l'article D.IV.102 du Code du Développement Territorial (division non soumise à permis d'urbanisation) :~~

(1) (2) ~~Les données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols sont les suivantes :~~

(1)(2) Autres renseignements relatifs au bien :

Le bien est bordé en son côté nord par le sentier n°44 repris à l'Atlas des chemins d'Harchies.

(1) Biffer ou effacer les mentions inutiles.

(2) Compléter.

Remarque :

La somme de 15,00€ (15,00€/bien), couvrant la redevance pour la délivrance d'informations notariales, est à verser dans les 15 jours de la présente sur le compte IBAN de l'Administration communale de Bernissart BE 26-0910-0035-8929 avec la communication "23/10 – rue de Stambruges, 53".

Observations :

Les informations et prescriptions contenues dans le présent document ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du(des) bien(s) en cause ne soit pas modifiée.

Il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le(s) bien(s) concerné(s) aucun des travaux et actes visés à l'article D.IV.4 du Code du Développement Territorial , à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme.

Il existe des règles relatives à la péremption des permis.

L'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

A Bernissart, le.....09 JAN. 2024.....

La Directrice générale,



Véronique BILOUET

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,



Roger VANDERSTRAETEN

Département du Sol et des Déchets
 Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15
 B-5100 NAMUR (Jambes)

Fax : +32 (0)81 33 51 15
<http://bdes.wallonie.be>

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10604142

VALIDE JUSQU'AU 08/06/2024

Pour consulter la version originale du document, scannez le code :



PARCELLE CADASTRÉE À BERNISSART 2 DIV/HARCHIES/ section A parcelle n°0311 K 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU PLAN CADASTRAL "DERNIÈRE SITUATION"

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **08/12/2023**. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

- Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : **Non**
- Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Non**

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

²A : parcelle (**Active**) dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral (**Mutation**) .